­

***entente sectorielle de développement de la culture de la chaudière-appalaches 2022-2025***

***VOLET B – Espace culturel***

***Formulaire de dÉpÔt de projet***



**Mise en contexte**

L’objectif général de l’entente est de positionner la Chaudière-Appalaches comme région où la culture est moteur de dynamisme, de vitalité et d’attractivité. Les MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis souhaitent pour cela soutenir financièrement les organismes et municipalités pour qu’ils se dotent d’équipements et infrastructures permettant d’offrir aux citoyens une meilleure offre culturelle. Dans le cadre de l’Entente de développement de la culture Chaudière-Appalaches, un budget est réservé pour chaque MRC afin qu’elle définisse leur processus d’attribution de subventions.

**Volet B : Espace culturel**

Ce volet s’adresse aux organismes et municipalités prioritaires n’ayant pas accès au soutien financier du MCC et du CALQ notamment. L’enveloppe initiale consacrée à ce volet est de 500 000 $, **soit 50 000 $ par MRC**.

**Définition**

* L’objectif d’un espace culturel est d’augmenter l’accès à la culture et de rendre disponibles des activités culturelles, professionnelles ou non;
* On vise particulièrement à favoriser la démocratisation de la culture et augmenter la mixité sociale sur l’ensemble du territoire;
* Un espace culturel est un espace physique permanent ou non;
* Il peut s’agir d’espaces éphémères et multifonctionnels;
* L’espace culturel a un effet structurant pour le développement de la culture dans chaque territoire;
* Cet espace sera voué à la production, la diffusion et l’animation professionnelles ou non.

**Organismes admissibles**

Les organismes admissibles suivants sont admissibles :

* Les municipalités;
* Les organismes à but non lucratif.

**Projets admissibles**

* Un projet admissible doit contribuer à l’avancement de l’objectif général de l’entente;
* Un seul et unique projet sera accepté par la MRC;
* Le projet peut se réaliser dans plusieurs municipalités d’une MRC ou plusieurs MRC;
* Le projet peut consister en des études, en des démarches ou en des planifications.

**Projets non admissibles**

* Les projets déjà réalisés;
* Les projets qui pourraient être financés en totalité par un programme d'aide financière du gouvernement du Québec et dont les crédits sont disponibles;
* Les projets reliés au lieu de culte, sauf s’il s’agit d’une reconversion du bâtiment pour lui donner une autre vocation que religieuse (ex. : la conversion d’une église favorisant le développement culturel et l’accès à la culture pour l’ensemble de la population serait admissible).

**Dépenses admissibles**

* L’embauche d’une ressource pour faciliter l’idéation d’un projet d’espace culturel ou l’élaboration d’une planification d’espace culturel dans chaque MRC;
* Les frais de fonctionnement directement liés à la réalisation du projet (les salaires, le loyer, l’acquisition de matériel et d’équipement, la reddition de comptes);
* Les frais de réalisation de plans et d’études (salaires et honoraires professionnels) se rapportant à la mise au point du projet;
* Les coûts de construction, d’aménagement, de réalisation ou de mise en place du projet.

**Dépenses non admissibles**

* Le déficit d’opération d’un organisme admissible, le remboursement d’emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement;
* Les dépenses engagées avant le dépôt du projet à la MRC;
* Les dépenses liées à des projets déjà réalisés;
* Toute dépense qui n’est pas directement liée au projet;
* Toute dépense visant le déplacement d’une entreprise ou d’un organisme, à moins que la municipalité locale où se trouve cette entreprise ou cet organisme y consente;
* Toute forme de prêt, de garantie de prêt ou de prise de participation;
* La portion remboursable des taxes.

**Aide financière**

* L’aide financière est octroyée sous forme de contribution non remboursable.
* Les projets devront être réalisés d'ici décembre 2025.
* L’aide financière peut atteindre 90 % des dépenses admissibles.
* L’aide financière peut atteindre 50 000 $ maximum par MRC ou la Ville de Lévis.
* La contribution du promoteur doit minimalement représenter 10 % de l’aide financière accordée dans le cadre de l’entente et doit prendre la forme d’une contribution en ressources monétaires.
* L’aide financière octroyée à un organisme admissible pour la réalisation d’un projet doit respecter, le cas échéant, les règles de cumul de tout autre programme gouvernemental contribuant au montage financier.
* Les modalités de l’aide financière sont précisées dans une convention d’aide signée entre le promoteur et la MRC de L’Islet (mandataire de l’entente).

**Critères de sélection**

* Les projets admissibles sont priorisés et choisis par chaque MRC selon les critères suivants :
* Les liens avec l’objectif général de l’entente et la politique culturelle de la MRC de Bellechasse;
* **La concertation et/ou la mobilisation reliées à l’initiative**;
* **La démonstration que l’espace culturel permet d’augmenter l’accès à la culture et de rendre disponibles des activités culturelles;**
* La démonstration que le projet favorise la démocratisation de la culture et augmente la mixité sociale;
* La capacité du demandeur à conjuguer les fonds obtenus avec d’autres opportunités de financement de manière à maximiser l’effet structurant du projet;
* La viabilité et pérennité de l’initiative;
* La capacité du demandeur à réaliser l’initiative.

**Processus décisionnel**

* Étape 1 : Le promoteur doit compléter et retourner le formulaire prévu à cet effet et tous les documents requis à la MRC **au plus tard le 15 mai 2024, à 16h30.**
* Étape 2 : Les demandes sont traitées au comité d’analyse de projets de la MRC qui se charge par la suite d’émettre des recommandations au conseil de la MRC.
* Étape 3 : Le conseil de la MRC transmet, par résolution, les projets retenus au comité directeur de l’entente sectorielle pour approbation finale.
* Étape 4 : La coordination de l’entente soumet ses recommandations au comité directeur qui s’assure que les décisions d’investissements respectent le cadre fixé par l’entente.
* Étape 5 : Le comité directeur adopte les recommandations favorables.
* Étape 6 : Une offre de financement est ainsi faite au promoteur et, le cas échéant, un protocole est signé entre le promoteur et la MRC de L’Islet (mandataire de l’entente).
1. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROMOTEUR

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’organisme: |       |
| Adresse : |       |
| Municipalité : |       |
| Code postal : |       |
| Téléphone : |       |
| Courriel : |       |
|  |
| Responsable du projet : |       |
| Coordonnées : |       |

1. LE PROJET

|  |
| --- |
| **Titre du projet :** |
|       |
| **Description sommaire du projet (150 mots maximum) :**Décrivez les équipements que vous souhaitez acquérir et/ou le développement d’infrastructures culturelles que vous souhaitez réaliser. |
|       |
| **Les liens du projet avec l’objectif général de l’entente de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches** (voir plus haut)Démontrez la pertinence de votre projet et pourquoi il devrait être souvenu au regard des objectifs de l’entente. |
|       |
| **Démonstration des démarches préalables réalisées pour le projet et les difficultés rencontrées**Indiquez les démarches déjà effectuées pour trouver du financement. Exemples : recherches, dépôt à d’autres sources de financement, campagne de financement, etc. |
|       |

|  |
| --- |
| **La concertation, la mutualisation et le partage avec d’autres acteurs sur le territoire:**Définissez en quoi votre projet fait ou pourrait faire l’objet d’un partenariat avec d’autres organismes, municipalités, artistes et autres acteurs culturels du territoire (Exemples : partage d’équipements, mutualisation des ressources, etc.). Identifiez les organismes qui pourront utiliser les équipements et à quels coûts.  |
|  |
| **Faisabilité et viabilité du projet:**Démontrez la possibilité de réaliser votre projet dans les délais impartis (Décembre 2025).  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Partenaires** Est-ce que ce projet suscite l’implication de partenaires? Si oui, indiquez leur nom et la nature de leur implication? |  |
| Nom | Nature du partenariat | Confirmation |
|       |       |       |
|       |       |       |
|       |       |       |

|  |
| --- |
| **Échéancier de réalisation (principales étapes et échéances):** |
|       |
| DATE DE DÉBUT :  |  | DATE DE FIN : |  |

1. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

|  |  |
| --- | --- |
| **Coût total du projet :** |  |
| **Montant demandé :** |  |

|  |
| --- |
| **Montage financier**  |
| **Dépenses estimées** | **Coûts** (avant taxes) |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Sous-total |  |
| Taxes admissibles |  |
| DÉPENSES NETTES  |  |
| **Sources de financement** | Montant | Confirmé |
| Oui | Non |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT  |  |  |

1. PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE PRÉSENTATION

**Une demande doit être complète et être signée par la personne désignée par le promoteur du projet.**

[ ]  Le présent formulaire dûment rempli (en caractères d’imprimerie) et signé

[ ]  Lettres patentes de l’organisme

[ ]  Résolution de l’organisme promoteur autorisant le dépôt de la demande et mandatant une personne à signer tous les documents relatifs au volet C de l’entente sectorielle (Voir Annexe 1 : modèle de résolution)

[ ]  Tout autre document pouvant faciliter l’analyse de la demande: soumissions, lettre d’appui, photographies, plan et croquis, plan d’affaires, document de présentation de l’organisme, etc.

**J’atteste que les renseignements fournis dans la présente sont exacts et complets :**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Signature du responsable du projet Date**

Les demandes doivent être acheminées **au plus tard le 15 mai 2024 à 16h30** par la poste ou par courriel à la MRC de Bellechasse à l’attention de Claude Lepage, agent de développement culturel.

clepage@mrcbellechasse.qc.ca

581-814-2105

MRC de Bellechasse

100, rue Monseigneur-Bilodeau

Saint-Lazare-de-Bellechasse QC G0R 3J0

Pour obtenir plus d’informations ou un support technique, veuillez communiquer avec Claude Lepage à clepage@mrcbellechasse.qc.ca

**ANNEXE 1 : Modèle de résolution**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la municipalité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ tenue le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, à la salle du conseil située au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**OU**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière du conseil d’administration de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ tenue le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, sous la présidence de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et en présence des administrateurs suivants formant le quorum : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ATTENDU que… (en fonction de votre modèle de résolution);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et résolu à l’unanimité :

Que *(nom du promoteur)*  dépose une demande d’aide financière du montant de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ $ auprès de la MRC des Appalaches dans le cadre de l’appel de projets du volet C, *Soutien financier équipements et infrastructures culturels,* de l’Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches. pour le projet  *(titre du projet)* .

Que le conseil s’engage à supporter l’écart entre les coûts des travaux et l’aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s’il y a lieu.

Que *(nom de la personne autorisée à signer les documents)* soit autorisé(e) à signer tous les documents relatifs au volet C de l’Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature

Copie certifiée conforme le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 (date)